



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL 28 MARS 2014 à 20 H 30

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Bernard Merger, Daniel Moine, Jean-François Bertin, Audrey Villemain, Mohammed Oubenaissa, Léonel Mounoussamy, Christian Dyssli, Philippe Morel, Marine Martin-Jary, Céline Gayet, Marie-José Vergon-Trivaudey.

Absents excusés : Jean-Luc Royer a donné procuration à Christian Dyssli

Secrétaire de séance : Alain Roset

Date de la convocation : 24 mars 2014
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Suffrages exprimés : 14

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1/INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M Bernard Vougnon, Maire qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Alain Roset a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

2/ELECTION DU MAIRE

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

2.2 Résultats du premier tour de scrutin

- A. Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au votezéro
- B. Nombre de votantsquatorze
- C. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....zéro
- D. Nombre de suffrages exprimés.....quatorze
- E. Majorité absolue.....huit

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard VOUGNON	13	treize

2.3 Proclamation de l'élection du Maire

M Bernard VOUGNON a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3/ ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M Bernard VOUGNON élu maire le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

3.1.1 Election du premier adjoint

3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

- F. Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au votezéro
- G. Nombre de votantsquatorze
- H. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....zéro
- I. Nombre de suffrages exprimés.....quatorze
- J. Majorité absolue.....huit

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc GUILLAUME	13	treize

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier adjoint

M Jean-Luc GUILLAUME a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

3.2.1 Election du deuxième adjoint

3.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

- K. Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au votezéro
- L. Nombre de votantsquatorze
- M. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....zéro
- N. Nombre de suffrages exprimés.....quatorze
- O. Majorité absolue.....huit

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain ROSET	14	quatorze

3.2.2 Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M Alain ROSET a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

3.3.1 Election du troisième adjoint

3.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

- P. Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au votezéro
- Q. Nombre de votantsquatorze
- R. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....zéro
- S. Nombre de suffrages exprimés.....quatorze
- T. Majorité absolue.....huit

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard MERGER	14	quatorze

3.3.2 Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M Bernard MERGER a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Représentants à la CAGB (Communauté de d'Agglomération du Grand Besançon) :

Candidat titulaire : Bernard Vougnon

Candidat suppléant : Jean-Luc Guillaume

ELECTION DES REPRESENTANTS ET DELEGUES

Le Maire propose de voter les délégués aux différents syndicats extérieurs.

Représentants au CCAS :

Candidats titulaires : Bernard Vougnon, Daniel Moine, Marine Martin-Jary, Mohammed Oubenaïssa. Vote pour à la l'unanimité

Représentant au SICA (Syndicat Intercommunal du canton d'Audeux :

Candidat titulaire : Bernard Vougnon

Candidat suppléant : Marie-José Vergon-Trivaudey

Vote pour à l'unanimité.

Délégation au SIVOM/ACN (Syndicat à Vocation Multiple Audeux Chauenne Noironte) :

Candidate titulaire : Céline Gayet

Candidate suppléante : Audrey Villemain

Vote à l'unanimité.

Délégation AUDAB :

Candidat titulaire : Bernard Vougnon

Candidat suppléant : Alain Roset

Vote à l'unanimité.

Correspondant défense :

Candidat : Bernard Merger

Vote à l'unanimité.

Commission d'appel d'offre :

Candidats titulaires : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Bernard Merger, Audrey Villemain.

Candidats suppléants : Alain Roset, Marie-José Vergon-Trivaudey, Bernard Merger, Philippe Morel.

4/INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire donne lecture des barèmes d'indemnisation du Maire et des adjoints. Pour les communes dont la strate de population est comprise entre 500 et 999 habitants le Maire, a droit d'autorité à une indemnité égale à 31 % de l'indice 1015 et les adjoints 8.25 % de l'indice 1015 sauf s'il renonce

totalemment ou partiellemment à ce droit. Le Maire propose de limiter son indemnité à 20 % de l'indice 1015.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants :

- Indemnité du maire : 20 % de l'indice 1015
- Indemnité des adjoints : 8.25 % de l'indice 1015

Les intéressés percevront leurs indemnités à compter du 29 mars 2014.

Vote pour à l'unanimité.

5/DELEGATION DANS CERTAINS DOMAINES

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire peut en outre par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat :

- 1/ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2/De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 3/De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Afin de faciliter les démarches administratives, le maire sollicite le Conseil Municipal afin que ces délégations lui soient accordées en ce qui concerne le point 1 dans la limite d'une dépense inférieure ou égale à 5 000 €.

Vote pour à l'unanimité.

Vote pour à l'unanimité.

Le Maire
Bernard Vougnon